



PROTOCOLE SANITAIRE AU 21 MARS 2022

NIVEAU 1 VERT

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

<u>Niveau 1 : vert</u>	<u>Niveau 3 :orange</u>
<u>Niveau 2: jaune</u>	<u>Niveau 4 :rouge</u>

RAPPELS DES FONDAMENTAUX

- ❖ ~~Maintenir de la distanciation physique~~
- ❖ ~~Porter son masque dans les espaces clos (sauf lors prise de repas)~~
- ❖ Appliquer strictement les gestes barrière
- ❖ ~~Respecter la signalétique et le sens de circulation~~
- ❖ Respecter scrupuleusement les consignes données par les adultes du collège
- ❖ Avoir dans son cartable un sac en plastique contenant 2 masques propres.

Tous les élèves sont accueillis en présentiel.

ACCUEIL DES ELEVES

A- BUS

LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- Les élèves sortent des bus en respectant la distanciation physique.
- Vérification du port du masque et lavage des mains au gel hydro alcoolique obligatoire.
- Le trajet bus/collège se fait dans le calme et en respectant la distanciation.

B- PETIT PORTAIL.

- Vérification du port du masque et lavage des mains au gel hydro alcoolique obligatoire.

RANGEMENT ET MONTEE EN CLASSE (PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE)

Les élèves attendent le signal du professeur ou du surveillant avant de monter en classe.

- Les élèves montent en classe en respectant l'entrée prévue à cet effet et le sens de circulation établi. (voir annexes)
- Les salles sont ouvertes et un professeur accueille les élèves et procède au lavage des mains à l'aide de solution hydro alcoolique.

DANS LA CLASSE

- ~~Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos de l'établissement (le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % ,masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple)~~
- Les élèves doivent se laver les mains au gel hydroalcoolique dès l'entrée en classe
- Le professeur veille à aérer la classe au moins 5 mn à chaque heure.

DEPLACEMENTS

- ~~Lors des déplacements, les élèves sont tenus de respecter strictement le sens de circulation unique indiqué par le fléchage.~~
- Tous les déplacements doivent se faire dans le calme et le respect des gestes barrières.

RECREATIONS

NB : le professeur sollicite quelques élèves pour l'ouverture des fenêtres pour l'aération de la salle.

Pour la récréation un surveillant contrôle les déplacements dans les couloirs et régule la circulation si besoin.

- Respecter le sens de circulation et la distanciation sociale.
- Salle 1 à 11 ————— escalier 1 ————— sortie préau
- Salle 11 bis à Tech 2 et RDC ————— escalier 3 ————— sortie ULIS

Consignes à respecter pendant les récréations :

- Éviter les regroupements et le brassage entre niveau de classe.
- Respecter des gestes barrières.
- Rester dans sa zone de récréation (accès aux toilettes après demande à un AED)
- L'accès aux toilettes est règlementé (2 élèves dans les WC garçons, 4 dans les WC filles, lavage des mains avant et après le passage)

DEMI-PENSION

- Appel et passage par classe OBLIGATOIRE.
- ~~Changement de masque et lavage des mains obligatoire à l'entrée au self.~~
- ~~Chaque élève doit se munir de sa propre gourde ou bouteille d'eau.~~
- ~~La circulation dans le self doit s'effectuer avec le masque.~~
- L'élève se rend à la place désignée par le surveillant. Aucun déplacement ne sera possible pendant le repas. Chaque classe sera espacée d'1 mètre.
- ~~Les élèves devront porter le masque même assis tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.~~
- A la fin du repas, l'élève se lave les mains ou se les désinfecte à l'aide de la solution hydro-alcoolique placée à la sortie et quitte le self.

EPS :

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc., une distanciation de 2 mètres est respectée).

Les élèves peuvent pratiquer l'activité physique et sportive sans restriction.

SORTIE DES ELEVES :

- Lavage des mains avant de quitter le collège.

RÔLE DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. ~~De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque).~~ Ils en informent le chef d'établissement.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

Comptant sur votre appui et votre collaboration.

Cordialement,

L'équipe du collège Robert BARRIERE

Annexe – Les conduites à tenir :

1. Conduite à tenir en cas de cas confirmé

1.1 Informer :

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai les services du collège.

L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre dans l'établissement et doit respecter une période d'isolement qui débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques.
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

1.2 Conduite à tenir :

• S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours.

Il peut prendre fin au terme de **5 jours** si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

• S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de **7 jours** si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est nécessaire pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Si besoin, cette nécessité pourra être étendue dans la cour de l'établissement.

2. Conduite à tenir en cas de cas contact au collège

2.1 Informer

L'identification des contacts à risque, c'est-à-dire des personnes ayant été en contact avec le cas confirmé, doit être réalisée dès le premier cas au sein de l'établissement.

Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves ayant partagé, durant la période considérée, une classe avec le cas confirmé sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.

Il appartient à l'établissement de prévenir les responsables légaux des élèves que leur enfant est identifié contact à risque.

2.2 Conduite à tenir : EVOLUTION AU 21 MARS 2022

Les élèves et les personnels quelque soit leur statut vaccinal n'ont pas de quarantaine à respecter mais ils devront réaliser un autotest 2 jours (J2)* après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Chaque élève cas contact recevra un courrier explicatif et justificatif pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.

*Attention, les élèves et les personnels ayant contracté la COVID19 depuis moins de 2 mois n'ont pas besoin de réaliser un dépistage.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est nécessaire pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Si besoin, cette nécessité pourra être étendue dans la cour de l'établissement.